

Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement

ART. 21

N° 1324

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1324

présenté par
M. Guédon, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 21

À l'alinéa 18, substituer au mot :

« communautaire »,

le mot :

« européen ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.